



Avril 2022

Naturopathe

Professionalisation du métier

Proposé par

Les écoles partenaires du
Syndicat des Professionnels de la Naturopathie



Avril 2022





Le Syndicat des Professionnels de la Naturopathie (SPN) et toutes les écoles adhérentes ont souhaité se regrouper dans l'objectif de **professionnaliser** le métier de **Naturopathe**.

La professionnalisation du métier de Naturopathe devient **incontournable** aujourd'hui au regard de la demande en constante augmentation des futurs professionnels mais aussi des consommateurs avides de prendre soin d'eux.

La progression des demandes en termes de naturopathie se vérifie par le nombre de pages visitées sur les différents annuaires partenaires du SPN et mettant en avant les professionnels du Bien-être. L'annuaire du SPN ayant un excellent référencement Naturel, tous les mois nous pouvons observer les recherches qui sont exponentielles depuis 2018.

Cette tendance montre bien **l'intérêt grandissant** de la population française, tout comme la population européenne, pour la prise en charge de la prévention santé et de leur bien-être par des techniques et des produits naturels.





Le **Naturopathe**, outre ses compétences dans les conseils d'hygiène de vie, est aussi un **spécialiste** des compléments alimentaires à base de vitamines, de minéraux, d'oligo-éléments, de plantes et d'huiles essentielles et des techniques manuelles. Le public recherche de tels spécialistes. Les statistiques de ventes de compléments alimentaires du Syndicat Synadiet montrent cette explosion de la demande (près de 85% d'augmentation en seulement 10 ans) :

Années	2010	2016	2021
Pharmacie	569,7	841	1062
Parapharmacies	60,3	103	102
Magasins spécialisés (magasins bios)	112,5	281	239
GMS	88,2	105	195
Autres ventes	129	293	537
TOTAL	959,7	1623	2138

Statistiques de ventes de compléments alimentaires en France en million d'euros :



Soit une augmentation de **+87%**
de 2010 à 2021

Source :

SYNADIET <https://www.synadiet.org/les-complements-alimentaires/quest-ce-que-cest>





CONSÉQUENCES ET OBJECTIFS

La conséquence directe de cette forte progression des demandes des consommateurs est **le nombre croissant de praticiens à la formation incomplète et les dérives dues à des pratiques commerciales trompeuses**. Phénomène qui inquiète les pouvoirs publics et le SPN depuis de nombreuses années.

La professionnalisation, afin d'assurer la sécurité des consommateurs, demande, dans un cadre pédagogique pluridisciplinaire, **une harmonisation des blocs de compétences, une déontologie, une maîtrise des limites d'exercices**, et une **charte qualité commune**.

L'objectif de la professionnalisation est également de participer à **la reconnaissance du métier par les pouvoirs publics** et de promouvoir les compétences des professionnels et les débouchés en termes d'emplois.



LE RÉFÉRENTIEL

La création **d'un référentiel de base commun aux Organismes de Formations du SPN** répondra à ces objectifs, en apportant un cadre à la formation de la Naturopathie en France, et en garantissant aux consommateurs de formation des prestations de qualité et de ce fait pouvoir garantir aux usagers de la Naturopathie d'être accompagné en toute sécurité et de leur permettre d'avoir une prise en charge globale et qualitative, puisque les Naturopathes sont des professionnels exerçant très souvent avec des équipes pluridisciplinaires (Médecins, Sage-femme, Kinésithérapeute, Ostéopathe...).

Ce référentiel sécurisera la pratique du métier pour les professionnels, par la légitimation et la crédibilité apportée par la reconnaissance de la formation des Naturopathes.

Ce référentiel permettra aussi de rassurer les professionnels soignants et du bien être ne connaissant pas bien les pratiques, ni les limites d'exercices.

Le SPN, en tant qu'organisme référent et représentatif via la Chambre Nationale des Professions Libérales, pourra pleinement jouer son rôle fédérateur auprès des membres de la profession.





A. Évolution du métier de Naturopathe

La Naturopathie est, aujourd'hui, enseignée par de nombreuses écoles à travers la France. Chaque école a son propre programme d'enseignements. Il existe ainsi des différences notables entre les formations actuellement proposées.

Depuis la création du Syndicat des Professionnels de la Naturopathie, les écoles membres et agréées par le SPN ont eu à cœur d'unifier progressivement les techniques enseignées.

La création de ce référentiel est un cap supplémentaire et la concrétisation de la volonté commune des membres du SPN, de voir l'enseignement du métier de Naturopathe harmonisé.





Activités visées



1. Désignation du métier et des fonctions du Naturopathe

C'est un professionnel de la relation d'aide et de l'accompagnement qui prend en charge ses clients pour rétablir leur équilibre homéostatique et optimiser le bien-être des personnes, en réalisant des actions de développement de leurs ressources personnelles et en utilisant des techniques manuelles de bien-être. Le « Naturopathe » met donc en place des actions de développement des ressources personnelles (physiques, manuelles et psychologiques, ...) afin d'optimiser le bien-être de la personne.

Le « Naturopathe » est un travailleur indépendant professionnel libéral ou un salarié qui agit prioritairement dans le domaine de la prévention et de l'éducation au bien-être. Il assure une éducation au bien-être sur un équilibre alimentaire, en oxygénation et en gestion des émotions en se basant sur plusieurs domaines d'activité dont les pratiques manuelles telle que la reflexologie plantaire, palmaire, faciale, dorsale, et les massages de bien-être.





Il choisit les méthodes et les techniques qu'il emploie en fonction de la demande et des besoins de son client, en fonction des demandes des professionnels soignants qui adressent l'utilisateur.

La séance de conseil et de techniques manuelles de bien-être se déroule dans le cadre de séances individuelles au cours desquelles le Naturopathe procède à un bilan Naturopathique ou récit des antécédents de son client et agit en fonction des données recueillies lors de chaque séance.

Il les synthétise et établit un protocole personnalisé dans le domaine de l'hygiène de vie ou un protocole de techniques manuelles de bien-être.

Le Naturopathe est entièrement responsable de ses choix de conseils et de ses protocoles. De fait, il souscrit à une assurance permettant d'indemniser ces clients en cas de désaccord. Il est également gestionnaire des données recueillies à propos de ces clients. Il les informe des conditions de stockage mais surtout obtient le consentement éclairé de les obtenir.

Le Naturopathe doit vulgariser ses conseils afin d'obtenir le consentement éclairé de son client.



2. Description des activités

Le naturopathe est capable de :

- Savoir accueillir un client dans un local adapté,
- Concevoir, proposer un programme ou un bilan Naturopathique de bien-être,
- Prévoir, organiser, conduire une consultation
- Suivre son client dans un nombre de consultations raisonnable,
- Respecter et informer au sujet des données personnelles,
- Maîtriser les techniques de naturopathie suivantes pour adapter sa proposition : nutrition et micronutrition, aromathérapie, phytothérapie, gemmothérapie, ainsi que les élixirs floraux,
- Maîtriser des techniques respiratoires et des techniques manuelles de bien-être,
- Créer, développer et gérer son entreprise
- Rechercher, analyser les actualités et informations professionnelles faire évoluer ses compétences au moyen de la veille



3. Les connaissances nécessaires d'un Naturopathe

Le naturopathe maîtrise :

- La déontologie, les limites d'exercices et la législation relative à son exercice
- Les contre-indications et les interactions médicamenteuses et alimentaires des compléments alimentaires
- Techniques d'écoute et relation d'aide
- Anatomie physiologie
- Outils de maintien de l'équilibre physiologique
- Lien entre les différents systèmes du corps humain
- Les piliers de la Naturopathie :
 - alimentation
 - activité physique
 - gestion du stress et des émotions
 - les techniques respiratoires
 - ...
- Les voies d'administration des compléments alimentaires

Cette fiche métier est à visée du grand public, des apprenants en naturopathie et des naturopathes. Si nos valeurs rejoignent les vôtres, si vous souhaitez rejoindre le SPN et faire partie des contributeurs :

communication@syndicat-naturopathie.fr

Les concepteurs et signataires de la fiche métier

Les présidents du Syndicat des Professionnels de la Naturopathie

Alexandra ATTALAUZITI,
Présidente du SPN,
Directrice Générale d'ADNR Formations



ADNR Formations
683 rue du Baron le Roy
30126 SAINT LAURENT DES ARBRES
SIRET : 528 607 047 00032
NDA : 76 30 04713 30 - APE 8559A
www.formations-naturopathe.eu
Tél : 01.82.83.33.33
Norme Qualiopi - Catégorie actions de formation
Sous le n°FR059786

Cosimo DICOLLA,
Président du SPN,
Directeur d'AIMA



66, Avenue des Champs Elysées - 75008 PARIS
Tel : 06.65.06.11.00 - contact@aima-formation.com
SIRET : 83833573500026 - NDA 11756022075

Les directeurs des écoles partenaires

Stéphane SULTAN
CNFDI



Christiane DILDEE
Colibri



Colibri Formations
N° D : 971 177 192 46
Siret : 519 494 306 00011

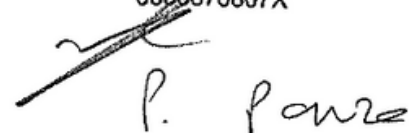
Anthony MICHEAU
Edwige FAJFER
IFNAT



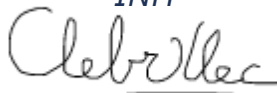
IFNAT
Institut Français de Naturopathie
15 rue des Portôts - 64100 BAYONNE
06 65 76 15 16 - contact@ifnat.com
SARL au capital 7500€ - NDA 75640476364
Siret : 87946765200027

Patrice PONZO
IFSH

IFSH
Institut Français des Sciences de l'Homme
0000070807X



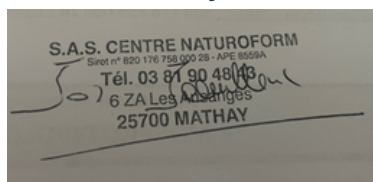
Odile CHABRILLAC
INH



Stéphane SULTAN
KOREVA



Jose JEANBLANC
Natuiform



S.A.S. CENTRE NATUFORM
Siret n° 620 176 758 000 28 - APE 8559A
Tél. 03 91 90 48 48
6 ZA Les Champs
25700 MATHAY

Jody ELLEAUME
Myrtea



Sophie AMBARD
Natiripsye

INSTITUT de FORMATION « NATIRIPSYE »
(Sophie AMBARD)
N° d'AGREMENT: 75331060033
SIRET: 82221539100020
Téléphone/Portable: 06 64 89 65 76
Site Internet: www.natiripsye.fr

Christian BUSSER
Plantasanté



École Plantasanté
2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai
planta@plantasante.fr Tél : 06.70.04.56.23
Déclaration d'activité 42 67 04246 67
SIRET : 5113106600017

